



Abus de la part de la compagnie d'assurance ?

Par **heykawa**, le **06/02/2008** à **21:38**

Bonjour,

J'ai une assurance auto dans la compagnie A.

J'ai fait un devis sur Internet avec une compagnie B qui me propose moins cher que A. J'appelle B et dit que je souhaite souscrire un contrat auto. Je demande si ça peut se faire par téléphone on me dit que non, qu'il vont prendre les informations et qu'il faudra passer à l'agence proche de chez moi pour valider et apporter les pièces nécessaires. On me fixe un RDV. Toujours au tél on me dit que je dois donner mes coordonnées de CB pour payer le 1er mois, le reste sera mensualisé.

Je rappelle ma compagnie d'assurance actuelle A pour leur signifier mon souhait d'aller chez B. On me dit "ne partez pas monsieur on vous fait moins cher que chez B". Je dis ok pour un reconduction du contrat au nouveau tarif.

J'appelle B pour annuler mon RDV. On me dit ok mais que je vais perdre les 75€ du premier mois car je me suis "engagé" ! Surpris, je dis que je n'ai rien signé et que je pensais que tout commencerai après le rdv en agence, qui n'a pas encore eu lieu ! On me dit que si-si, que dès lors que j'ai donné mes coordonnées de CB, c'est une preuve d'engagement. Je fais part de l'existence d'un délai de rétraction on me dit que ça ne s'applique pas car ce n'est pas eux qui m'ont sollicité. On me dit que chez la compagnie B, on est pas un "bazard sur Internet", qu'on connaît les lois, qu'on ne fait pas n'importe quoi.

J'ai contacté ma banque pour conseil, mais sans réponse claire.

Il est hors de question que je paie alors même que j'ai été mal informé et que je n'ai signé aucun engagement ni aucun contrat. Pour éviter de voir mon compte bancaire débité demain j'ai fait opposition à ma CB (sans frais pour moi) en déclarant une perte. Car j'imagine qu'une fois débité, impossible de récupérer la somme.

Mes questions :

- le prétendu engagement que mentionne la compagnie B sous prétexte que j'ai communiqué mes coordonnées de CB est-il réel ?
- que me conseillez-vous dans cette affaire ?
- faut-il que j'envoie une lettre AR pour signifier ma volonté de ne pas souscrire à cette assurance ?

Merci d'avance, je vous avoue être très surpris d'un tel comportement pour un grand groupe d'assurance qui fait beaucoup de pub à la télé pour vanter les avantages d'aller chez eux.

Merci à ceux qui pourront me renseigner